

Mairie de CHENEBIER - Département de Haute-Saône

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 novembre 2021 à 18 heures 00

**Nombre de conseillers en exercice : 15    présents : 10    votants : 13**

Présents	M. ABRY Francis, MM. BELOT Pierre-Marie - JUGE Nathalie – FRANCOIS Christiane – LLOPIS Antoine, MM. - CLAUDEL Claude – MORIS Florence - REBERT Mickaël, MM. FLORIN Marie-Laure - MERGER David - conseillers municipaux.
Absents excusés	MM. ABRY Jean - DELAVACQUERY Thierry - MENESTRET Marc - PETIT Valentin
Absent	M. MONNERET Matthieu
Retardée	Mme MORIS Florence
Pouvoirs	M. ABRY Jean à M. BELOT Pierre-Marie M. DELAVACQUERY Thierry à M. ABRY Francis M. PETIT Valentin à Mme FRANCOIS Christiane
Secrétaire de séance	Mme FRANCOIS Christiane
Date convocation	26 novembre 2021

Lecture du compte-rendu de la précédente assemblée et signature du registre.

### 1) Forêts :

#### 1-1 Assiette et Destination des coupes 2022

L'ONF propose d'exploiter les parcelles 28a-27a-6p-7p pour un volume total de feuillus de 1350 m<sup>3</sup> et de vendre ces grumes en bord de route.

Vote : 11 pour.

Arrivée de Mme Florence MORIS.

#### 1-2 Certification de la gestion durable de la forêt (PEFC)

Afin de valoriser les bois qui seront proposés à la vente, M. le Maire propose de renouveler la certification PEFC pour une durée de 5 ans, en s'engageant à régler la cotisation afférente et respecter le cahier des charges.

Vote : 12 pour.

### 2) Règlement Intérieur des Cimetières

M. le Maire rappelle que la commune est en charge de la gestion des cimetières, et qu'il convient de mettre à jour le règlement en vigueur.

Chaque conseiller reçoit une copie dudit règlement afin de l'étudier et apporter d'éventuelles corrections.

Il faut également prendre en compte :

- les dimensions d'une place standard - répondant aux normes de construction actuelles des caveaux par les Pompes Funèbres – qui sont de 2.40 m x 1.40 m soit 3.36 m<sup>2</sup> pour 1 emplacement (2 m x 1 m auparavant).
- l'état de délabrement d'anciennes tombes qu'il conviendrait de déplacer, consolider ou démonter, mais qui nécessitent une procédure spécifique conforme à la loi,

- l'organisation générale avec allées permettant le passage de petits engins de chantier, le creusement des fosses n'étant plus réalisé à la main.  
Il est décidé de prendre le temps d'étudier le règlement. Report à une prochaine assemblée.

### 3) Questions diverses

- **présentation brève de l'ébauche de PLUi** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).
- le SIED70 procédera à des **raccordements électriques de biens privés à l'entière charge des propriétaires.**
- L'installation d'un **miroir pour la visibilité au carrefour chemin des Forçarts sur RD16 est à l'étude.**
- Quelques associations ont remercié la municipalité pour l'attribution de la subvention.
- Le **branchement des panneaux photovoltaïques** impose le **changement du coffret central d'alimentation électrique du bâtiment mairie-école.** Les travaux n'avaient pas été prévus dans le devis initial et se chiffrent à 615 €.

Clôture de la séance à 19h30.